

Sondage Bienvenue à la Ferme 2014

Vos projets et vos besoins

Ceci est un recueil de vos projets, et vos besoins individuels ou collectifs.

Vous pouvez tout dire, c'est sans engagement, que ce soit sur le matériel, la communication, ou la formation. Cela pourra nous permettre d'imaginer des dossiers de financement pour vos accompagner.

C'est à vous !

Exploitation :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel : Portable :

Mail :

Exemples de remarques que vous pouvez faire :

- « je veux acheter une vitrine réfrigérée pour vendre sur les marchés »
- « je voudrais faire de la vente en ligne sur internet »
- « ma pub n'est pas vendeuse, j'aimerais refaire mes flyers »
- « j'hésite à investir pour un atelier de transformation, et je me dis qu'on pourrait faire ça à plusieurs »
- « je perds trop de temps pour ma commercialisation, comment mieux m'organiser ? »
- « nous voudrions créer un point de vente collectif »
- « nous voulons améliorer la communication sur notre point de vente »

A renvoyer par e-mail : nmarois@ahp.chambagri.fr

Avant le 7 novembre 2014

Ou par courrier à l'association Bienvenue à la Ferme Alpes Provence

Chambre d'agriculture - 66 Bd Gassendi - 04000 DIGNE LES BAINS - Tel : 04 92 30 57 67

Sondage Bienvenue à la Ferme 2014

Vos besoins en formation

Voici un questionnaire afin de faire le point sur vos besoins en formation afin de pouvoir mettre en place des sessions ou des services adaptées à vos besoins.

Notez déjà les formations proposées (calendrier ci-joint), et pensez à vous inscrire !

Vos intérêts :

Thèmes de formation	Préciser	Intéressé	
		Oui	Non
Communication			
Commercialisation			
Transformation des produits			
Autoclave			
Hygiène			
Site internet			
Photos			

Autres besoins :

A renvoyer par e-mail : nmarois@ahp.chambagri.fr

Avant le 7 novembre 2014

Ou par courrier à l'association Bienvenue à la Ferme Alpes Provence

Chambre d'agriculture - 66 Bd Gassendi - 04000 DIGNE LES BAINS - Tel : 04 92 30 57 67

COMMUNICATION - COMMERCIALISATION

Optimiser ses supports de communication

2 jours : 14 et 21 novembre 2014

- Faire émerger les objectifs de la plaquette, de la stratégie de communication, promotion
- Repérer les éléments techniques de la plaquette
- Faire des choix esthétiques raisonnés
- Concevoir le contenu de la plaquette, les éléments de communication, l'argumentaire
- Qualifier les éléments complémentaires : le visuel, palettes de couleurs, la typographie
- Quelques conseils à la demande sur des supports complémentaires (carte de visite, affiche, logo...)

Intervenant : Marie Dominique QUILICI,
consultante en marketing

Tarif : 60 € cotisant VIVEA / 240 € salarié agricole
/ 120 € sans financement

Démarrer sa vente Directe

1 jour : 06/11/2014 ou 22/01/2015

- La vente directe, qu'es a quo ?
- Les différents modes de vente directe possible.
- La réglementation.
- Définition et travail sur les objectifs de chaque stagiaire en fonction de sa situation.

Intervenant : Nicoline MAROIS, Conseillère CA 04

Tarif : 30 € cotisant VIVEA / 120 € salarié agricole
/ 60 € sans financement

Les nouvelles formes de commercialisation

1 jour : 18/11/2014 ou 29/01/2015

- Mettre en place des modes de commercialisation en circuits courts qui répondent aux attentes des consommateurs
- Utiliser les nouvelles technologies d'information et de communication pour vendre des produits fermiers
- Identifier les modes de commercialisation compatibles à son projet

Intervenant : Nicoline MAROIS, Conseillère CA 04

Tarif : 30 € cotisant VIVEA / 120 € salarié agricole
/ 60 € sans financement

TRANSFORMATION DES PRODUITS

Transformation du miel

2 jours : 5 et 6 novembre 2014, à Digne les Bains

- La réglementation en termes de bonnes pratiques d'hygiène.
- Réalisation de confiseries (berlingots, sucres d'orge, sucettes, les nougats) et pâtisseries à base de miel (pâtes de fruit, petits fours, pain d'épice, tartelettes, biscuits sablés, recettes marocaines ...).

Intervenant : O. MERLOT – Professeur au CFA
René Villeneuve

Tarif : 60 € cotisant VIVEA / 240 € salarié agricole
/ 120 € sans financement

Transformation des fruits

2 jours : 27 et 28 novembre 2014, à Digne les Bains

- Transformation en produits semi secs. L'acidité. Dosage du sucre. Apport de pectine.
- Réalisation de gelées, confitures, pâtes de fruits, les liqueurs.
- Aptitude des différents fruits à ces transformations.
- Production de sorbets à partir de fruits frais et pulpe.
- La réglementation...

Intervenant : O. MERLOT – Professeur au CFA
René Villeneuve

Tarif : 60 € cotisant VIVEA / 240 € salarié agricole
/ 120 € sans financement

Transformation des olives de table

2 jours : février 2015

- Désamérisation des olives, transformation en tapenade...
- Conservation des produits transformés (pasteurisation).
- Les aspects règlementaires et l'hygiène.

Intervenant : Technicien spécialisé

Tarif : 60 € cotisant VIVEA / 240 € salarié agricole
/ 120 € sans financement

La fermeture des bocaux et la conduite d'autoclave

2 jours : novembre 2014 – lieu à définir

- Fermeture des bocaux
- Traitement thermique :
- Obligations réglementaires
- Grandes étapes
- Démonstration de conduite d'autoclave et manipulation par les stagiaires,
- Autocontrôle et les enregistrements liés à l'autoclavage.

Intervenant : Francis MARTINET

Tarif : 60 € cotisant VIVEA / 240 € salarié agricole /
120 € sans financement

CONDITIONS GENERALES



Article 1 : Public concerné

Les formations proposées par la Chambre d'Agriculture 04 s'adressent en priorité aux acteurs de l'agriculture : chef d'exploitation, conjoint(e) collaborateur(rice), aide familial, cotisant solidaire, personne en parcours à l'installation.

Les formations sont aussi ouvertes :

- aux salariés d'exploitation agricole.
- dans la limite des places disponibles à toute personne souhaitant s'y inscrire et qui accepte les conditions, en particulier tarifaires.

Article 2 : Conditions financières et prise en charge

1/ Les chefs d'exploitation, conjoint(e)s collaborateur(rice)s, aides familiaux, cotisants solidaires, personnes en cours d'installation

Toutes les formations bénéficient d'un financement VIVEA (fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant). Cette prise en charge concerne les actifs non salariés des entreprises agricoles à jour de leurs cotisations et les personnes en cours d'installation. Chaque formation bénéficie d'une prise en charge particulière avec ou sans cofinancement.

Les frais de repas et de déplacement sont à la charge du stagiaire.

2/ Les salariés agricoles

Chaque formation suivie par un salarié est facturée à son employeur. La Chambre d'Agriculture 04 accompagne l'employeur à monter un dossier de prise en charge d'accompagnement à l'effort de la formation auprès du FAFSEA (indemnisation de 75 % des frais pédagogiques de la formation).

Les frais de repas et de déplacement sont à la charge du stagiaire.

3/ Les salariés d'autres organismes de crédit de formation

La formation est facturée au stagiaire par la Chambre d'Agriculture. Le tarif est fixé par formation. Le stagiaire constituera un dossier de prise en charge auprès de l'organisme de crédit de formation dont il dépend. La Chambre d'Agriculture leur fournira les pièces administratives nécessaires à sa demande de prise en charge.

Les frais de repas et de déplacement sont à la charge des stagiaires.

4/ Les autres publics (les conjoints (époux) d'exploitants agricoles, les retraités, les contrats d'apprentissage, les particuliers ...)

La formation est facturée par la Chambre d'Agriculture 04 selon un tarif forfaitaire.

Les frais de repas et de déplacement sont à la charge des stagiaires.

Article 3 : Modalités de règlement

Lors de l'inscription, il est demandé au stagiaire d'établir un chèque en règlement des frais d'inscription à l'ordre de « l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence » selon le montant précisé sur le bulletin d'inscription.

Dans le cas où les frais pédagogiques sont pris en charge par des fonds européens, le chèque sera restitué en fin de formation au stagiaire.

Article 4 : Documents contractuels

L'inscription : l'inscription est nominative et constitue une commande ferme. **Le stagiaire inscrit ne peut être remplacé par une autre personne (parent, salarié, épouse ou époux...)**

Le contrat de formation : le contrat de formation formalise les relations entre le stagiaire et l'organisme de formation. Il doit être conclu avant l'inscription définitive. Un exemplaire de ce contrat est remis au stagiaire.

La confirmation : environ dix jours avant le début de la formation, le stagiaire reçoit une confirmation de l'organisation de la formation (par écrit ou par mail).

L'attestation : une attestation de stage est délivrée et envoyée au stagiaire à l'issue de la formation.

La facturation : une facture des frais d'inscription à la formation est envoyée à l'issue de la formation.

Article 5 : Annulation du fait stagiaire

En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure*, la totalité de la participation financière est retenue. En cas de force majeure avérée, seules les prestations effectivement réalisées sont dues *pro rata temporis* de leur valeur prévue.

Article 6 : Annulation - report de la formation

La Chambre d'Agriculture 04 se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits en sont informés dans les meilleurs délais et la participation financière leur est retournée.

* toute absence pouvant être justifiée par un certificat (maladie...)



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

à la **Chambre d'Agriculture 04**

66 Bd Gassendi – 04004 DIGNE LES BAINS

☎ 04 92 30 57 57 Fax 04 92 32 10 12

mail : formation@ahp.chambagri.fr

NOM : _____ **Prénom :** _____

Adresse et Commune : _____

Tél : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse @ : _____

Date de Naissance : _____

Statut : (cocher la case correspondante)

Chef d'exploitation

Conjoint collaborateur

Salarié exploitation

Aide familial

Autre : _____

Je m'inscris à la formation :

Toute inscription à une formation doit impérativement être accompagnée de son règlement pour être prise en compte.

Fait à _____, **le** _____

Signature